

RECOMMANDATIONS  
GÉNÉRALES ET NORMES DE  
PRÉSENTATION

PRÉPARÉ PAR LE COMITÉ  
ÉDITORIAL DE LA REVUE

2022



# PROTOCOLE ÉDITORIAL

REVUE D'ÉTUDES LITTÉRAIRES *CHAMEAUX*

# RECOMMANDATIONS ET DIRECTIVES GÉNÉRALES

## FORME

- Faire parvenir l'article en format Word (et non en PDF) à l'adresse suivante : [chameaux@lit.ulaval.ca](mailto:chameaux@lit.ulaval.ca)
- Inclure les éléments suivants sur la première page de votre article: titre, nom de l'auteur, biographie (50 à 75 mots sur votre parcours universitaire et vos champs de recherche) et bibliographie.
- Le texte doit être rédigé en police de caractère classique (Times New Roman, Arial, Calibri, Garamond), taille 12, interligne 1,5, marges de 2,5 cm de tous les côtés, alignement justifié et alinéas de 1 cm.
- Il est possible d'employer les orthographes traditionnelle ou rectifiée, mais il faut s'assurer de s'en tenir à l'une ou à l'autre pour toute la longueur du texte.
- La longueur suggérée est de 4000 à 8000 mots. Il est toutefois possible de remettre un article légèrement plus long ou plus court, selon les besoins de votre analyse.

## CONTENU

- L'article doit étayer une thèse minimalement présentée en introduction, en s'appuyant d'arguments et d'exemples tirés de l'œuvre. Il doit y avoir une *progression* dans le texte. Un texte trop largement descriptif sera refusé.
- Si des citations sont intégrées au texte, elles doivent être introduites et suffisamment commentées.
- Les citations utilisées doivent être pertinentes pour étayer la thèse ; il ne s'agit pas de dresser un catalogue de citations.

## CITATIONS

- Mettre entre guillemets français (« ») les citations courtes (3 lignes et moins), qui s'intègrent au texte en respectant sa syntaxe ou introduites par un deux-points.
- Citations courtes: pour indiquer un passage entre guillemets à l'intérieur d'un passage déjà entre guillemets, utiliser les guillemets anglais et non les guillemets droits ou les guillemets français (ex. : "la conscience" au lieu de "la conscience" ou « la conscience »).
- Mettre en retrait de **1 cm de chaque côté**, sans les encadrer de virgules ou de guillemets, les citations longues (plus de 3 lignes). S'il est besoin d'utiliser des guillemets dans la citation longue, employer des guillemets français (« »). Les citations longues doivent également être en **taille de police 11** et à **simple interligne**.
- Tout en conservant leur forme originale, mettre en retrait, sans les encadrer de virgules ou de guillemets, les citations longues de vers. Dans le cas de citations courtes, les vers peuvent être intégrés à même le texte et séparés par une barre oblique (/).
- Mentionner les coupures dans les citations par des points de suspension encadrés de crochets droits (ex. : [...]).
- Placer toute modification de citation entre crochets droits (ex. : « Il a dit qu'il [lui] paierait son dû. »).

## TYPOGRAPHIE

- Écrire les majuscules avec leurs signes diacritiques (ex. : « Éloïse » au lieu de « Eloïse »).
- Réserver l'usage de l'italique aux mots en langue étrangère, aux œuvres citées et aux passages sur lesquels on veut insister. Si l'italique est utilisé pour souligner un passage dans une citation, il est nécessaire d'indiquer, dans la note qui donne la référence de la citation, « je souligne », « nous soulignons » ou une autre formule semblable.
- Réserver l'usage du caractère gras aux titres et sous-titres.
- S'assurer que les tirets courts (-) ou les tirets longs (—) n'apparaissent pas dans le texte comme des traits d'union (-), plus courts que ces premiers.
- Observer la ligature entre les voyelles appropriées (ex. : « œuvre » au lieu de « oeuvre »).
- Mettre des virgules et des apostrophes courbes plutôt que droites (ex. : « l'appel » au lieu de « l'appel »).
- Placer une espace insécable dans les mentions de pages, de volumes, de tomes et de numéros ainsi qu'entre les initiales de noms propres (ex. : G. H. Gaboury, « L'espace », dans Cahiers de littérature, tome XXI, n° 39 (hiver 1999), p. 234-251).

# NOTES DE RENVOI ET NOTES DE BAS DE PAGE

## GÉNÉRALITÉS

- Placer les appels de note avant le point final, le point d'interrogation, le point d'exclamation ou le point de suspension. L'appel de note se place également avant le guillemet français fermant.

Ex. : « Son violon d'Ingres est le violon<sup>1</sup>. »

- Donner les prénoms et noms d'auteurs en minuscules, dans l'ordre suivant : prénom suivi du nom.

- Écrire les titres français avec seulement la majuscule au premier mot et aux noms propres. Seuls ces cas font exception :

- Le titre cite un autre titre. Dans ce cas, le titre cité prend lui aussi la majuscule (ex. : « L'onomastique du *Nez qui voque* »).

- Le titre comprend deux éléments unis par ou dont le second fait office de sous-titre. Dans ce cas, le second élément prend la majuscule (ex. : *Julie ou La nouvelle Héloïse*).

- Le titre contient des personnifications ou des allégories. Dans ce cas, les personnifications et les allégories prennent la majuscule (ex. : *Le ballet de la Nuit*).

- Le titre est celui d'un journal ou d'un périodique. Dans ce cas, on met généralement la majuscule à l'article (s'il fait bien partie du titre), aux adjectifs qui précèdent le premier nom ainsi qu'au premier nom (ex. : *La Presse, Le Nouvel Observateur, Le Monde*).

- Écrire les titres anglais avec la majuscule à tous les substantifs (ex. : *Shakespeare and his Predecessors*).



# INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

EN NOTES DE BAS DE PAGE

## MONOGRAPHIE

Prénom et nom, *Titre*, lieu d'édition, maison d'édition (collection), année de publication, numéros des pages citées.

Ex. : Claude Bouché, Lautréamont, *Du lieu commun à la parodie*, Paris, Larousse (Thèmes et textes), 1974, p. 30.

## PARTIE OU CHAPITRE DE MONOGRAPHIE

Prénom et nom, « Titre de la partie ou du chapitre », *Titre*, lieu d'édition, maison d'édition (collection), année de publication, numéros des pages citées.

Ex. : Jorges Luis Borges, « Pierre Ménard, auteur du Quichotte », *Fictions*, Paris, Gallimard (Folio), 1983, p. 52.

## SOURCE MANUSCRITE

Prénom et nom de l'auteur (s'il y a lieu), *Titre du manuscrit*, bibliothèque/institut (ville), fonds, cote, foliotage.

Ex. : Christine de Pizan, *Epistre Othea*, Bibliothèque nationale de France (Paris), Fonds français, ms. 4431, fol. 95a-141c.

Rem. : L'usage veut que *manuscrit* soit abrégé *ms.*

## OUVRAGE COLLECTIF

Prénom et nom [dir.], *Titre*, lieu d'édition, maison d'édition (collection), année de publication, numéros des pages citées.

Ex. : Marie-Dominique Popelard et Anthony Wall [dir.], *Citer l'autre*, Paris, Presses de la Sorbonne, 2005, p. 41.

## PARTIE OU CHAPITRE D'OUVRAGE COLLECTIF

Prénom et nom, « Titre de la partie ou du chapitre », dans prénom et nom du directeur suivi de la mention [dir.], *Titre*, lieu d'édition, maison d'édition (collection), année de publication, numéros des pages citées.

Ex. : Bernard Vouilloux, « La citation et ses autres », dans Marie-Dominique Popelard et Anthony Wall [dir.], *Citer l'autre*, Paris, Presses de la Sorbonne, 2005, p. 41.

# INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

EN NOTES DE BAS DE PAGE

## ARTICLE

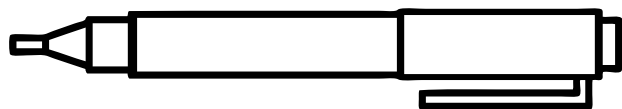
Prénom et nom, « Titre de l'article », *Titre du périodique*, volumaison (s'il y a lieu), tomainson (s'il y a lieu), numéro suivi de la date entre parenthèses, numéros des pages citées.

Ex. : Andrea Del Lungo, « Pour une poétique de l'incipit », *Poétique*, n° 94 (avril 1993), p. 133.

## THÈSE DE DOCTORAT OU DE MÉMOIRE DE MAÎTRISE

Prénom et nom, « Titre de la thèse/du mémoire », thèse de doctorat/mémoire de maîtrise, nom du département ou de la faculté, nom de l'université, année du dépôt du doctorat/du mémoire, numéros des pages citées.

Ex. : Maxime Boily, « Les terres amérindiennes dans le régime seigneurial : les modèles fonciers des missions sédentaires de la Nouvelle-France », thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 2003, p. 450.



## SITE INTERNET

Prénom et nom de l'auteur ou nom de l'organisme, *Titre du site*, [en ligne]. Adresse du site [Site consulté telle date].

Ex. : Bruno Marcotte, *Sémiosphère*, [en ligne]. [www.semiosphere.info](http://www.semiosphere.info) [Site consulté le 10 janvier 2012].

## ARTICLE TIRÉ D'UN SITE INTERNET

1. Prénom et nom, « Titre de l'article », dans prénom et nom de l'auteur ou nom de l'organisme, *Titre du site*, [en ligne]. Adresse du site [Site consulté telle date].

Ex. : Angèle Marcoux, « L'idéologème, le mytheme et le figurème : parentés et asymétries », dans Bruno Marcotte, *Sémiosphère*, [en ligne]. [www.semiosphere.info/angelemarcoux.html](http://www.semiosphere.info/angelemarcoux.html) [Site consulté le 30 mars 2011].

2. Prénom et nom, « Titre de l'article », dans *Titre du périodique électronique*, volumaison, numéro (date), [en ligne]. Adresse du périodique [Site consulté telle date].

Ex. : Robert Dion, « Le biographe salvateur », dans *temps zéro*, no 4, [en ligne]. [tempszero.contemporain.info/document655](http://tempszero.contemporain.info/document655) [Site consulté le 8 octobre 2011].

# INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

EN NOTES DE BAS DE PAGE

## SÉRIE TÉLÉ

Prénom du réalisateur et nom, *Titre de la série*, Pays d'origine de la série, année(s) de diffusion, colorisation, nombre d'épisodes et durée.

Pour ce qui est de l'utilisation de scènes ajoutés ou de bonus en DVD ou Bluray, il faut préciser le format, la collection s'il y a lieu (par exemple : Criterion) et ajouter la date de parution du DVD ou du Bluray, après l'entrée bibliographique de base, et entre crochets.

De plus, pour citer un seul épisode d'une série, on peut mettre entre guillemets le titre de l'épisode, avant le titre de la série, séparé par une virgule : NOM, Prénom du réalisateur, « Titre de l'épisode », Titre de la série, Pays d'origine de la série, année(s) de diffusion, colorisation, nombre d'épisodes et durée.

Ex. : Tom Stoppard, *Parade's End*, Belgique/États-Unis/Royaume-Uni, 2012, couleur, 6 épisodes de 44 min.

## FILM

Prénom du réalisateur et nom, *Titre du film*, Pays d'origine du film, année de sortie en salle, colorisation, durée.

Pour ce qui est de l'utilisation de scènes ajoutées ou de bonus en DVD ou Bluray, il faut préciser le format, la collection s'il y a lieu (par exemple : Criterion) et ajouter la date de parution du DVD ou du Bluray, après l'entrée bibliographique de base, et entre crochets. Ce format peut aussi être utilisé et adapté pour les installations vidéo ou multimédia en art visuel.

Ex. : Stanley Kubrick, *Paths of Glory*, États-Unis, 1957, noir et blanc, 88 min.



# INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

EN NOTES DE BAS DE PAGE

## JEUX VIDÉO

Nom du studio de développement, *Titre du jeu*, Pays d'origine, Éditeur, année. [version utilisée]

Ex. : Ubisoft Montpellier, *Soldats inconnus : Mémoires de la Grande Guerre*, France, Ubisoft, 2014. [version Nintendo Switch]

## ŒUVRE D'ART

Prénom de l'artiste et nom, *Nom de l'œuvre*, médium, format, année, Ville, et lieu de conservation.

Pour les œuvres éphémères, le lieu de conservation n'est pas nécessaire, mais la ville doit refléter le lieu de première présentation de l'œuvre. Pour les œuvres détruites, la ville et le lieu de conservation n'est pas nécessaire, mais la mention « détruite » doit être indiquée. Dans le cas des œuvres architecturales, le médium, le format et le lieu de conservation ne sont pas nécessaires.)

Ex. : Édouard Detaille, *Le Rêve*, huile sur toile, 4,00 m x 3,00 m, 1888, Paris, Musée d'Orsay.





# BIBLIOGRAPHIE



- Présenter les références en ordre alphabétique d'après les noms d'auteurs. Dans le cas où plusieurs ouvrages d'un même auteur sont cités, la succession des titres suit un ordre chronologique de parution ou un ordre alphabétique.

- Pour les références bibliographiques, se reporter aux remarques de la section sur les notes de renvoi. Les mêmes conditions s'appliquent, à l'exception de celles-ci :

- La mention du prénom et du nom de l'auteur se fait dans l'ordre nom, prénom, avec le nom en petites capitales et la virgule qui sépare celui-ci du nom (exemple : Claude Bouché devient BOUCHÉ, Claude).

- S'il y a plusieurs auteurs, seul le premier mentionné suit l'ordre nom, prénom. Les autres sont transcrits de cette manière : prénom nom, avec des petites capitales au nom, sans virgule séparant celui-ci du prénom (exemple : Marie-Dominique Popelard et Anthony Wall deviennent POPELARD, Marie-Dominique et Anthony WALL).

- Dans le cas d'une référence à une partie de livre qui comporte un directeur, le nom du directeur est mentionné dans l'ordre prénom nom, avec des petites capitales au nom et sans virgule séparant celui-ci du prénom.

- L'on n'indique pas les numéros des pages citées mais, dans le cas d'une partie de livre ou d'un article, la page de début et la page de fin. Pour les ouvrages complets, il n'est pas nécessaire d'indiquer le nombre total de pages.